

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 3 novembre 2014, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2014-11-1235)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant le point suivant et en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts:

20. a) Nouveau développement domiciliaire – Fête de l'Halloween

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2014
4. Dépôt et présentation du rapport du maire
5. Dépôt des rapports :
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 octobre 2014
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 31 octobre 2014
  - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 31 octobre 2014
  - Rapport de la directrice générale sur les constats d'infraction
6. Suivi au procès-verbal
  - Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois d'octobre 2014 : **74,79** sur 80 (En octobre 2013, **84,70** sur 80)
7. Service de sécurité incendie : Autorisation pour procéder à l'ajout de fonctionnalités supplémentaires sur la caméra thermique, au montant de 707,10 \$ taxes incluses
8. Construction Nicolas Savage : Travaux d'enlèvement du matériel, isolation et finition du cabanon, facture au montant de 4 118,86 \$ taxes incluses
9. Adoption : Règlement numéro 481-14 délimitant les arrêts interdits sur le chemin du Sanctuaire
10. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire : Programme sur la taxe fédérale d'accise pour les années 2010 à 2013
11. Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. : Offre de service pour l'année 2015

12. Therrien Couture, avocats, s.e.n.c.r.l. : Mandat à donner pour représenter la municipalité devant le Tribunal administratif du Québec pour la compagnie Énergie Valéro Inc. et la MRC de Drummond
13. Service de sécurité incendie : Entente à signer avec la municipalité de Saint-Bonaventure concernant l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique lors d'incendie
14. Service de sécurité incendie : Entente à signer avec la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham concernant l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique lors d'incendie
15. Transport adapté : Autorisation pour verser un montant forfaitaire de 500 \$ pour la personne résidant au 2026, boulevard Lemire Ouest, sur présentation de pièces justificatives
16. Autoriser un repas des fêtes pour les élus, les employés municipaux et les pompiers à temps partiel
17. Fabrique de Saint-Majorique : Demande une commandite à la municipalité pour *La guignolée 2014*
18. Fondation René-Verrier : Campagne annuelle de poinsettias, demande pour une contribution financière
19. Adoption des comptes à payer
20. Varia
21. Correspondance :
  - Recyc-Québec : Versement du montant de 9 044,44 \$ sur le programme de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2013
  - MRC de Drummond : Versement du montant de 2 162,68 \$ concernant une compensation pour les matières recyclables 2013 pour 80 %
  - Lettres d'un citoyen
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2014-11-1236)

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-11-1237)

**3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2014**

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2014 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### 4. Dépôt et présentation du rapport du maire

### **RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2014**

Chères citoyennes et chers citoyens,

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec* et au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil municipal pour adoption, il est de mon devoir d'informer les contribuables de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2013, ainsi qu'une estimation des résultats de l'exercice en cours.

#### **1. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2013**

Les états financiers 2013 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2013. Ils ont été vérifiés par la firme Deloitte s.e.n.c.r.l., comptables agréés, selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice en cours un surplus de **218 226 \$** au 31 décembre 2013.

#### **2. LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS au 31 OCTOBRE 2014**

<u>SITUATION :</u>	<u>RÉEL</u>	<u>BUDGET</u>
<b><u>REVENUS</u></b>		
Revenus de taxes	1 055 418,27 \$	1 047 242,00 \$
Transferts	107 759,12 \$	55 700,00 \$
Autres revenus de sources locales	63 520,59 \$	48 434,00 \$
<b><u>TOTAL DES REVENUS :</u></b>	<b><u>1 226 697,98 \$</u></b>	<b><u>1 151 376,00 \$</u></b>
<b><u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
Administration générale	174 313,20 \$	229 726,00 \$
Sécurité publique	167 656,43 \$	216 928,00 \$
Transport	190 949,80 \$	301 534,00 \$
Hygiène du milieu	112 809,49 \$	175 442,00 \$
Santé & bien-être	3 400,00 \$	3 200,00 \$
Aménagement & Urbanisme	32 778,38 \$	37 265,00 \$
Loisirs et culture	52 114,19 \$	99 780,00 \$
Frais de financement	22 614,48 \$	23 368,00 \$
Remboursement en capital	68 000,00 \$	68 000,00 \$
Immobilisations	164 103,06 \$	154 608,00 \$
Amortissement à des fins fiscales		-158 475,00 \$
<b><u>TOTAL DES DÉPENSES :</u></b>	<b><u>988 739,03 \$</u></b>	<b><u>1 151 376,00 \$</u></b>

**Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales à ce jour : 237 958,95 \$**

Il ne faut pas oublier que les mois de novembre et décembre 2014 ne sont pas inclus dans ce tableau. Les prévisions budgétaires 2014 devraient être respectées avec un surplus d'opération anticipé.

#### **Liquidités :**

Taxes à recevoir au 31 octobre 2014	108 668,85 \$
Encaisse	488 655,28 \$
Dépôt à terme	129 893,80 \$
T.V.Q. à recevoir	25 247,62 \$
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b><u>752 465,55 \$</u></b>

#### **3. LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS POUR 2014**

Il est à noter que les montants de la TVQ inclus dans le sous-total des factures est de 37,2 % et le 62,8 % est réclamé à Revenu Québec par la municipalité.

#### **ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

La municipalité s'est engagée par contrat avec la compagnie MGN Déneigement Inc. pour le déneigement des rues, routes et stationnements municipaux pour les saisons hivernales 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, selon le cahier de charge et devis. Pour l'hiver 2013-2014, le déneigement des routes et l'épandage d'abrasifs s'élèvent à **64 807,01 \$**, TVQ incluse.

#### **COLLECTE SÉLECTIVE**

La municipalité s'est engagée par contrat avec la Régie de la Gestion des Matières Résiduelles du Bas Saint-François pour la collecte et le transport des matières recyclables. Ce contrat a été signé en 2012 et est d'une durée de trois ans (2013-2014-2015). En 2014, le montant est établi à **16,19 \$** par unité de logement, pour un montant total de **8 418,80 \$** sans taxes. En 2014, le montant de la MRC de Drummond pour le tri et le traitement des matières recyclables devrait se situer autour de **2 700 \$** sans taxes.

#### **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

La municipalité s'est engagée par contrat avec la Régie de la Gestion des Matières Résiduelles du Bas St-François pour la collecte et le transport des ordures ménagères. Ce contrat a été signé en 2012 pour trois ans (2013 - 2014 - 2015). En 2014, le montant est établi à **38,31 \$** par unité de logement, pour un montant total de **20 532,89 \$**. En 2014, le montant de la MRC de Drummond pour l'enfouissement des matières résiduelles devrait se situer autour de **33 500 \$** sans taxes.

#### **TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES**

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Les Entreprises Alain Bélanger Inc. pour procéder aux travaux de fauchage des abords des routes, au montant de **10 345,14 \$** TVQ incluse.

#### **TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RESURFAÇAGE SUR LA RUE JOSEPH ET LE 5<sup>ÈME</sup> RANG OUEST**

La municipalité a octroyé, de gré à gré, le contrat à la compagnie Excavation Tourville Inc. pour effectuer les travaux de réfection sur une partie de la rue Joseph, pour un montant de **14 543,23 \$** TVQ incluse. La compagnie Pavage Drummond Inc. a obtenu le contrat pour des travaux de resurfaçage sur une partie du 5<sup>ème</sup> Rang Ouest, pour un montant de **43 694,87 \$** TVQ incluse. La municipalité a donné le mandat à la firme WSP Canada Inc. pour la production d'un cahier de charge incluant la surveillance des travaux, pour un montant de **1 359,35 \$** TVQ incluse.

#### **TRAVAUX DE SURLIGNAGE**

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Lignco Sigma Inc. pour procéder aux travaux de surlignage des routes, au montant de **3 058,21 \$** TVQ incluse.

#### **TRAVAUX DE NIVELAGE ET DE RECHARGEMENT DES ROUTES GRAVELÉES**

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Germain Blanchard Ltée pour procéder aux travaux de nivelage des routes gravelées, au montant de **1 680,12 \$** TVQ incluse. Les travaux de rechargement des routes gravelées ont été octroyé, de gré à gré, à la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc., au montant de **4 812,11 \$** TVQ incluse. La Carrières PCM Inc. a fourni la pierre concassée pour des factures totalisant un montant de **8 743,29 \$** TVQ incluse. Pour les travaux d'épandage d'abat-poussière, le contrat a été octroyé, de gré à gré, à la compagnie Calclo Inc., au montant de **5 702,05 \$** TVQ incluse.

#### **AUTRES ENGAGEMENTS**

##### **MRC DE DRUMMOND : QUOTE-PART**

Les dépenses de la MRC de Drummond sont réparties entre les municipalités membres et elles sont calculées sur la richesse foncière uniformisée de chaque municipalité. La quote-part pour l'année 2014 s'élève à **47 590,17 \$** sans taxes.

#### CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES

La municipalité a signé une entente intermunicipale, suite à un appel d'offres regroupé avec d'autres municipalités, concernant le contrôle biologique des mouches noires pour cinq (5) ans (2011, 2012, 2013, 2014 et 2015). En 2014, ce service s'élève à **4 721,38 \$** TVQ incluse.

#### EAU POTABLE

La Ville de Drummondville fournit la municipalité en eau potable. La facture inclut les items suivants :

Coût par mètres cubes utilisés	68 094 mètres cubes x 0,3397	23 132 \$
Coût entretien surpresseur	46 018 \$ x 11 %	5 062 \$
Coût entretien compteur d'eau St-Majorique	100 % à la municipalité	5 925 \$
Coût des immobilisations - Service de la dette	Selon débit réservé	<u>1 729 \$</u>
<b>Coût total pour l'année 2014</b>		<b>35 848 \$</b>

Le taux total au mètre cube est de **0,5265 \$**. En 2014, le coût de la facture pour l'année 2013 s'est élevé à **35 848 \$** sans taxes.

#### ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRA-LOCAL

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ayant retenu la demande de la Ville de Drummondville en 2003, a permis que cette dernière partage le coût de certains équipements. La facture à payer en 2014 s'est élevée à **8 238,00 \$** pour les équipements à caractère supra-local de Drummondville.

#### SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

En 2014, la municipalité a déboursé un montant de **107 532 \$** pour les services de la Sûreté du Québec.

#### ASSURANCES ANNUELLES

En 2014, la municipalité a déboursé un montant de **10 953 \$** pour les assurances responsabilité et incendie pour ses infrastructures.

#### VÉRIFICATION COMPTABLE ANNUELLE

Au 31 octobre 2014, la municipalité a déboursé un montant de **15 297,33 \$** TVQ incluse, pour les services de vérification comptable avec la firme Deloitte senrcl. Une dernière facture au montant estimée à **3 500 \$** TVQ incluse devrait parvenir à la municipalité avant le 31 décembre 2014.

#### FOURRIÈRE MUNICIPALE

La municipalité a renouvelé l'entente avec la Société de protection des animaux de Drummondville pour l'année 2014. La municipalité a déboursé un montant de **2 324,94 \$** TVQ incluse pour les Services de la S.P.A.D.

#### SERVICES EN INFORMATIQUE – SYSTÈME COMPTABLE SYGEM

En 2014, la municipalité a déboursé un montant de **8 910,57 \$** TVQ incluse, pour les services comptables Sygem avec la compagnie Infotech.

### 4. LES RÉALISATIONS EN 2014

#### RÉSEAU ROUTIER

Le conseil a demandé une subvention sur le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) auprès du député provincial du comté de Johnson, M. André Lamontagne, à même son enveloppe discrétionnaire. À ce jour, la municipalité n'a reçu aucune réponse positive. Ce montant servirait aux travaux de nivelage et de rechargement des routes gravelées municipales.

#### **AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BÂTIMENTS SUR LE TERRAIN DE BALLE**

La municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation écrite auprès de trois (3) entrepreneurs. Les soumissions ont toutes été rejetées. Le contrat n'a pas été octroyé car le nouveau conseil a opté pour un projet moins coûteux. Ce nouveau projet a permis l'installation et la finition d'un cabanon pour marqueurs, d'une cantine et du réaménagement du terrain de balle.

Les travaux d'installation des cabanons ont été effectués par la compagnie Remise Grandmont et l'installation des dalles de béton a été effectuée par Techno Travaux. Les travaux de finition des cabanons ont été effectués par la compagnie Construction Nicolas Savage. Les travaux du réaménagement du terrain de balle ont été effectués par les compagnies Biron Excavation Enr., Matériaux paysagers Savaria Ltée, Denis & Jean Morissette Inc., Michel Nadeau Mini-Excavation Inc. et Centre de Jardin Paysagiste Alain Carrier Inc. À ce jour, le coût s'élève à 28 136,15 \$ TVQ incluse.

Une subvention au montant de 15 000 \$ a été accordée par la Société de Développement économique de Drummondville pour la construction d'un cabanon pour marqueurs, d'une cantine et des travaux de réaménagement du terrain de balle.

#### **AMÉNAGEMENT D'UN MODULE DE JEUX POUR ENFANTS AU NOUVEAU PARC PUBLIC**

En 2014, la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation écrite auprès de trois fournisseurs de modules de jeux pour enfants. La compagnie Jambette Inc. a obtenu le contrat. Le montant de la facture s'élève à **36 212,66 \$** TVQ incluse. Des travaux d'excavation et de remplissage de terre ont été effectués sur le nouveau parc public.

Une subvention au montant de 20 000 \$ a été accordée par la Société de Développement économique de Drummondville pour l'aménagement de ce nouveau parc public.

#### **5. LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS**

La rémunération et l'allocation de dépenses des élus s'élèvent à **30 113,94 \$** pour 2014 et sont réparties comme suit :

<b>ÉLUS</b>	<b>RÉMUNÉRATION + ALLOCATION DÉPENSES</b>		<b>= TOTAL</b>
Maire	6 691,92 \$	3 345,96 \$	10 037,88 \$
Chaque conseiller x 6	13 384,02 \$	6 692,04 \$	20 076,06 \$
<b>Total :</b>	<b>20 075,94 \$</b>	<b>10 038,00 \$</b>	<b>30 113,94 \$</b>

#### **Assister aux séances des maires à la MRC de Drummond (au 31 décembre 2014)**

M. Robert Boucher	2 347,36 \$	1 173,68 \$	3 521,04 \$
-------------------	-------------	-------------	-------------

**En conclusion**, je souhaite que les efforts de développement apportés par la municipalité permettent aux citoyennes et citoyens de trouver l'harmonie et la prospérité au sein de leur communauté.

Signé à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 3<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2014.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Boucher  
Maire

#### **5. Dépôt des rapports**

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 octobre 2014
- Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 31 octobre 2014
- Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 31 octobre 2014
- Rapport de la directrice générale sur les constats d'infraction

## 6. Suivi au procès-verbal

### Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois d'octobre 2014

Monsieur le maire, Robert Boucher, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane **74,79** pour le mois d'octobre 2014. En octobre 2013, les tests s'élevaient à **84,70** sur 80.

(2014-11-1240)

## 7. Service de sécurité incendie : Autorisation pour procéder à l'ajout de fonctionnalités supplémentaires sur la caméra thermique, au montant de 707,10 \$ taxes incluses

**Attendu** la résolution numéro 2014-09-1210 concernant l'acquisition d'une caméra thermique par le Service de sécurité incendie de Saint-Majorique-de-Grantham;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le Service de sécurité incendie à procéder à l'ajout de fonctionnalités supplémentaires sur la caméra thermique, au montant de 707,10 \$ taxes incluses

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-11-1241)

## 8. Construction Nicolas Savage : Travaux d'enlèvement du matériel, isolation et finition du cabanon, facture au montant de 4 118,86 \$ taxes incluses

**Attendu** la résolution numéro 2014-09-1206 concernant l'autorisation pour les travaux d'isolation et de finition du nouveau cabanon et cantine sur le terrain de balle;

**Attendu que** ces travaux ont été exécutés par la compagnie Construction Nicolas Savage;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Construction Nicolas Savage, facture # 1456, au montant de 4 118,86 \$ taxes incluses, pour les travaux mentionnés ci-haut.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-11-1242)

## 9. Adoption : Règlement numéro 481-14

### **délimitant les arrêts interdits sur le chemin du Sanctuaire**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

**Attendu que** les articles 295.7, 310 et 314.1 du *Code de la sécurité routière* ainsi que l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales accordent aux municipalités locales le pouvoir d'apposer une signalisation pour régir l'immobilisation ou le stationnement des véhicules routiers, ainsi que le pouvoir d'adopter un règlement municipal délimitant les arrêts interdits;

**Attendu qu'un avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, Mme Nancy Letendre, lors de la séance du conseil du 6 octobre 2014;

**Attendu qu'une copie** du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **481-14** délimitant les aires de stationnement dans la zone scolaire et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

### Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### Article 2 Interdiction d'arrêt

Il est interdit d'immobiliser un véhicule dans la zone délimitée par les panneaux de signalisation P-160-3-G, P-160-3-D et P-160-3-G-D indiquant les *arrêts interdits*, située à partir de l'intersection du boulevard St-Joseph Ouest et le chemin du Sanctuaire et ce, jusqu'à la rue Jean-Yves. Une illustration de l'installation des panneaux est annexée au présent règlement et en fait partie intégrante.

### Article 3 Disposition pénale

Toute infraction au présent règlement rend le contrevenant passible en plus des frais, d'une amende minimale de soixante dollars (60 \$) et d'une amende maximale de deux cents dollars (200 \$).

### Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

M. Robert Boucher  
Maire

---

Mme Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

(2014-11-1243)

### **10. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire : Programme sur la taxe fédérale d'accise pour les années 2010 à 2013**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 11 juin 2010;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu ce qui suit :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la reddition de comptes jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-11-1244)

**11. Services juridiques pour l'année 2015**

**ATTENDU QUE** le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham une offre de services professionnels pour l'année 2015;

**ATTENDU** que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2015.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-11-1245)

**12. Therrien Couture Avocats sencri : Mandat pour des représentations dans le cadre d'un recours au Tribunal administratif du Québec**

**Attendu que** la Municipalité a reçu signification d'une requête introductive d'un recours auprès du Tribunal administratif du Québec déposée par la compagnie Énergie Valéro inc.;

**Attendu qu'**Énergie Valéro inc. a déposé une demande de révision du rôle d'évaluation foncière auprès de l'évaluateur au motif que la propriété n'aurait pas été évaluée conformément à la Loi et aux faits;

**Attendu que** l'évaluateur a maintenu la valeur de l'évaluation puisqu'elle correspondait à la valeur du marché en date du 1<sup>er</sup> juillet 2012;

**Attendu qu'**Énergie Valéro inc. invoque que la valeur inscrite au rôle est contraire aux exigences de la Loi et dépasse substantiellement la valeur qui devrait y apparaître;

**Attendu que** la Municipalité désire être représentée par ses procureurs dans le cadre de la requête introductive d'un recours devant le Tribunal administratif du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham mandate les procureurs Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. à comparaître en son nom et à effectuer toutes les représentations nécessaires dans le dossier l'opposant à la compagnie Énergie Valéro inc.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-11-1246)

**13. Service de sécurité incendie : Entente à signer avec la municipalité de Saint-Bonaventure concernant l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique lors d'incendie**

**Attendu** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en incendie le 14 février 2012;

**Attendu que** la municipalité requiert l'aide de la municipalité de St-Bonaventure afin de s'assurer de bien répondre aux critères du schéma;

**Attendu que** les modalités d'une entraide mutuelle ont déjà été acceptées lors de la signature de l'entente d'entraide mutuelle des services d'incendie de la MRC de Drummond et des municipalités en périphérie et que seul le caractère automatique vient s'ajouter;

**Attendu que** la municipalité sera responsable de gérer ces ressources additionnelles selon ses besoins et de déposer à la centrale d'appel CAUCA un protocole d'appel;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter l'entente concernant la force de frappe au moyen d'une entraide automatique avec la municipalité de St-Bonaventure.

Il est également résolu d'autoriser le maire, M. Robert Boucher, et la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette entente.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-11-1247)

**14. Service de sécurité incendie : Entente à signer avec la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham concernant l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique lors d'incendie**

**Attendu** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en incendie le 14 février 2012;

**Attendu que** la municipalité requiert l'aide de la municipalité de St-Germain-de-Grantham afin de s'assurer de bien répondre aux critères du schéma;

**Attendu que** les modalités d'une entraide mutuelle ont déjà été acceptées lors de la signature de l'entente d'entraide mutuelle des services d'incendie de la MRC de Drummond et des municipalités en périphérie et que seul le caractère automatique vient s'ajouter;

**Attendu que** la municipalité sera responsable de gérer ces ressources additionnelles selon ses besoins et de déposer à la centrale d'appel CAUCA un protocole d'appel;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'adopter l'entente concernant la force de frappe au moyen d'une entraide automatique avec la municipalité de St-Germain-de-Grantham.

Il est également résolu d'autoriser le maire, M. Robert Boucher, et la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette entente.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-11-1248)

**15. Transport adapté : Autorisation pour verser un montant forfaitaire de 500 \$ pour la personne résidant au 2026, boulevard Lemire Ouest, sur présentation de pièces justificatives**

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le versement à la personne résidant au 2026, boulevard Lemire Ouest, d'un montant de 500 \$, dans le cadre du programme Transport adapté aux personnes handicapées *Volet souple* du ministère des Transports du Québec pour l'année 2014.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-11-1249)

**16. Autoriser un repas des fêtes pour les élus, les employés municipaux et les pompiers à temps partiel**

**Attendu que** le conseil désire offrir un repas des fêtes aux employés municipaux et aux pompiers à temps partiel;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de réserver les services de Jacques Laflamme Traiteur Enr., pour un buffet chaud pour environ une trentaine de personnes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-11-1250)

**17. Fabrique de Saint-Majorique : Demande une commandite à la municipalité pour La quignolée 2014**

Ce point est reporté à l'année prochaine.

(2014-11-1251)

**18. Fondation René-Verrier : Campagne annuelle de poinsettias, demande pour une contribution financière**

**Attendu que** la Fondation René-Verrier tient sa campagne annuelle de poinsettias et demande à la municipalité une contribution financière;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser une contribution financière à la Fondation René-Verrier, par l'achat d'un poinsettias de six (6) pouces, au montant de 35 \$, frais de transport inclus.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-11-1252)

**19. Présentation et approbation des comptes à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

**DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 469-13 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Bell Mobilité	Cellulaires directeur SSI, inspecteur et adjoint en voirie	104,31 \$
Carrières PCM	Pierres 0-3/4 - fossé immeuble au 775, rue Edmond	198,60 \$
Distribution Michel Jetté	Chaîne Oregon pour scie à chaîne	20,13 \$
F.Q.M.	Formation sur Web pour inspecteurs en urbanisme et voirie	97,73 \$
Hydro-Québec	Électricité - luminaires de rues	953,76 \$
InfoPage	Pagettes des pompiers pour SSI - octobre 2014	127,85 \$
Les Réseaux de l'Alliance	Location modem Internet pour bureau municipal	107,74 \$
Mégaburo Inc.	3 petites calculatrices et caisse de papier	80,71 \$
Placement Personnel 1996 Inc.	Location services secrétaire-réceptionniste (2 semaines)	1 552,16 \$
SélectCom	Système téléphonique pour bureau municipal	167,07 \$
Service sécurité incendie	Indemnité 90% salaire net 1 semaine accident de travail directeur	425,31 \$
Service sécurité incendie	Remboursement directeur SSI bouteilles d'eau et piles	206,82 \$
Visa Desjardins	Achat de timbres et courriers recommandés	211,54 \$
<b>Total des dépenses autorisées:</b>		<b>4 253,73 \$</b>

**SALAIRES NETS PAYÉS EN OCTOBRE 2014**

Employé cadre	Salaires pour le mois d'octobre 2014	2 484,03 \$
Elus municipaux	Rémun. + allocations dépenses pour octobre 2014	2 481,72 \$
Employés	Salaires pour le mois d'octobre 2014	7 905,12 \$
		<b>12 870,87 \$</b>

**DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL**

CMP Mayer Inc.	Caméra thermique pour le Service de sécurité incendie	5 817,73 \$
Construction Nicolas Savage	Enlever matériaux et installation finition extérieure remise	4 409,28 \$
Excavation McBM	Branchement réseau d'aqueduc au 749-A, rue Lecavalier	1 724,63 \$
Excavation McBM	Branchement réseau d'aqueduc au 1938, boul. St-Joseph O.	3 436,60 \$
Jambette	Module de jeux pour enfants au nouveau parc public	39 570,94 \$
Mégaburo Inc.	Babillard 25 x 70 pouces en tissu pour bureau municipal	173,04 \$
M. Nadeau Mini-Excavation	Travaux d'excavation et transport matériel - terrain de balle	804,82 \$
Mun. St-Bonaventure	Entraide incendie 01-07-2014, 1964, 5e Rang Ouest	640,33 \$
Municipalité St-Guillaume	Préventionniste - congés fériés 2014	190,29 \$
Placement Personnel	Location service secrétaire-réceptionniste	1 765,59 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Transport & cueillette ordures ménagères novembre 2014	1 711,07 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Transport & cueillette recyclage novembre 2014	701,57 \$
Résident 1940-A, St-Joseph	Résolution remboursement frais de changement d'adresse	94,22 \$

Vacuum Drummond Inc.	Nettoyer ponceau sur la rue Lionel pour écoulement des eaux	293,37 \$
Visa Desjardins	Frais héberg., repas & déplacements - Congrès FQM sept 2014	1 802,79 \$
		<b>63 136,27 \$</b>

**DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2014**

ADTEXCOM	MAJ site Web municipalité	28,74 \$
Agence Revenu Canada	DAS à payer pour octobre 2014	1 279,19 \$
Agrilait	Épandeur, sacs semence pour nouveau parc public	594,13 \$
Contro Lectric Enr.	Intervention lumineaire coin route Tessier et boul. Lemire Ouest	127,16 \$
Équip. Sanitaire Drummond	Nettoyant et recharge à vadrouille	31,71 \$
Insp. Échelles D. Thibault	Inspection annuelle des échelles du SSI	223,05 \$
John Meunier	Colorimètres PCIL mesurer chlore pour analyses d'eau potable	719,17 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau potable - THM, BHAA, coliformes, Escherichia	182,69 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion municipal	244,52 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion autopompe & camion-citerne du SSI	169,43 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion municipal et deux 5 gallons	105,00 \$
Loisirs St-Majorique	Remboursement partie non-résident pour activités de loisir	15 400,82 \$
Mégaburo Inc.	1 048 copies N/B et 5 790 copies couleurs	250,83 \$
MRC de Drummond	Cueillette sélective pour septembre 2014 (8,11 tm)	244,68 \$
MRC de Drummond	Enfouissement déchets - septembre 2014 (39,85 tm)	2 430,15 \$
MRC de Drummond	Quote-part pour novembre 2014	3 619,97 \$
MRC de Drummond	Charges en évaluation + copie des certificats	2 539,57 \$
Pinard, Gilles	Effectuer les analyses d'eau pour octobre 2014	200,00 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour octobre 2014	3 079,64 \$
Rona Drummondville	10 piquets en épinettes - interdire passage nv parc public	12,84 \$
Sécurité Maska	Inspection, essai & recharge cylindres comprimé du SSI	372,90 \$
Service Conseil urbanisme	Honoraires - consultations, rédaction projet règlement	776,08 \$
Service sécurité incendie	Remboursement location bureau - chef pompier	170,00 \$
Service sécurité incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	60,00 \$
Service sécurité incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	45,00 \$
	<b>Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:</b>	<b>32 907,27 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 3 NOVEMBRE 2014:</b>	<b>13 168,14 \$</b>

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 3 novembre 2014 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**20. Varia**

(2014-11-1253)

**20. a) Nouveau développement résidentiel – fête de l'Halloween**

**Attendu que**, lors de la fête de l'Halloween, plusieurs personnes ont remarqué le manque d'éclairage dans les rues du nouveau développement résidentiel et sur le chemin du Sanctuaire;

**Attendu que**, lors de cette même soirée de l'Halloween, plusieurs personnes ont constaté la présence de plusieurs nids de poule importants;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser le rechargement à certains endroits sur les rues du nouveau développement résidentiel pour atténuer les nids de poule.

Il est également résolu que les membres du conseil se réunissent pour identifier les endroits stratégiques pour l'installation de nouveaux luminaires de rue.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-11-1254)

**20. b) Point d'information :**

Le maire, M. Robert Boucher, tient à féliciter les membres du conseil et l'équipe du bureau municipal pour leur bon travail et la bonne entente.

**21. Correspondance**

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- Recyc-Québec : Versement du montant de 9 044,44 \$ sur le programme de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2013
- MRC de Drummond : Versement du montant de 2 162,68 \$ concernant une compensation pour les matières recyclables 2013 pour 80 %
- Lettres d'un citoyen

**22. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 21h05

- Énergie Valéro Inc. – contestation de l'évaluation foncière
- Facture de l'eau potable de la Ville de Drummondville
- Toilettes à faible débit – dossier à étudier
- Promoteurs – montant de 1 000 \$ par terrain vendu à des citoyens
- Plan triennal – taux de taxation
- Terrain de balle – aménagement
- Ligue de balle
- La Petite Séduction
- Forêt Drummond – Hydro-Québec procède à la vente de ses terres

Fin de la période : 21h32

**23. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever l'assemblée à **21 heures et 33 minutes**.

---

Robert Boucher  
Maire

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

**Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

